

✓ Caractéristiques et Attendus

Caractéristiques de la formation

Contenu et organisation des enseignements pour la formation :

La formation d'Assistant de Service Social, d'une durée de 3 ans, alterne des périodes de formation théorique en centre de formation et des périodes de formation pratique sur le terrain. Elle est composée de 1740 heures de formation théorique et de 1820 heures de stage (52 semaines).

L'enseignement théorique est organisé en 24 Unités d'Enseignement répartis sur 6 semestres.

Le référentiel de formation est constitué de 4 domaines de formation, correspondant aux 4 domaines de compétence du référentiel professionnel :

- Domaine de formation 1 : Intervention professionnelle en travail social.
- Domaine de formation 2 : Analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail social.
- Domaine de formation 3 : Communication professionnelle en travail social.
- Domaine de formation 4 : Dynamique interinstitutionnelle, partenariats et réseaux.

Ces 4 domaines de formation sont traversés par l'unité formation « initiation à la méthode de recherche ». Chaque domaine de formation est décomposé en Unités d'Enseignement, dont la validation atteste de la progression de l'étudiant tout au long de la formation.

La formation pratique : 52 semaines de stage réparties sur les 3 années de formation, effectuées sous la conduite de référents professionnels. Les stages se réalisent sur tout le territoire de la Bourgogne et des départements limitrophes.

Les périodes de formation pratique réaffirment de façon concrète la dimension professionnelle du dispositif de formation. Elles contribuent à la professionnalisation des étudiants par l'acquisition de compétences construites grâce à la confrontation accompagnée aux réalités du terrain. Les périodes de formation pratique participent au même titre que la formation théorique à l'apprentissage de l'exercice du métier. Elles sont effectuées sous la conduite d'un référent professionnel.

Pour chaque période, une évaluation de la formation pratique est réalisée par le référent professionnel, au regard des objectifs définis et en lien avec le référentiel de compétences. Cette évaluation traduit l'évolution de l'étudiant dans l'acquisition et la mise en œuvre des compétences professionnelles dans un cadre éthique et du respect des personnes, des familles ou des groupes.

L'obtention du diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social est conditionnée par la validation des Unités d'Enseignement, l'assiduité et la réussite aux épreuves de certification référées aux différents domaines de compétences. Des modalités de rattrapage et de remédiation sont prévues pour les Unités d'Enseignement non validées.

Complément d'information :

Cette formation régie par l'arrêté du 22 Août 2018 (NOR : SSAA1812298A) est validée par un Diplôme d'Etat. C'est un diplôme de niveau II (Grade Licence), qui donne droit à 180 crédits européens (ECTS).

Le métier d'Assistant de Service Social (ASS) est une profession réglementée car nul ne peut l'exercer s'il n'est pas titulaire du Diplôme d'Etat ; de plus, il se réfère à un Code de déontologie propre.

L'assistant de service social est un professionnel du travail social. Il exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles.

Il accompagne des personnes, des familles, des groupes ou des populations pour leur permettre :

- de prévenir ou de surmonter leurs difficultés sociales, culturelles, économiques ou de santé ; d'améliorer leurs conditions de vie ;
- de s'insérer localement, socialement, professionnellement.

Il intervient sur des territoires pour permettre ou renforcer les liens sociaux, les solidarités, les initiatives et les projets locaux de développement.

Par une posture de veille professionnelle, l'assistant de service social adapte ses réflexions et ses pratiques aux enjeux des nouvelles problématiques sociales et des politiques sociales, notamment la lutte contre les exclusions, les discriminations et l'accès aux droits pour les plus démunis.

Public : Tout public quelle que soit la situation.

✓ Paiement

Frais demandés pour les candidatures au processus de sélection

- **Si vous candidatez à une seule formation le tarif applicable sera le suivant :**

Tarif inscription au processus de sélection : 200 €.

Mode de paiement : par virement bancaire.

Merci d'indiquer en motif de votre virement : vos NOM et Prénom, ainsi que la formation à laquelle vous candidatez.

- **Si vous candidatez à plusieurs formations le tarif applicable sera le suivant :**

Tarifs dégressifs pour les candidats émettant plusieurs vœux à l'IRTESS :

Nombre de vœux auxquels le candidat s'inscrit	Paiement à l'inscription
1 Formation (un dossier et un oral)	200 €
2 Formations (un dossier et 2 oraux)	300 €
3 Formations (un dossier et 3 oraux)	400 €
4 Formations (un dossier et 4 oraux)	500 €

Mode de paiement : par virement bancaire.

Merci d'indiquer en motif de votre virement : vos NOM et Prénom, ainsi que les formations auxquelles vous candidatez.

En cas de non convocation à l'épreuve orale, suite à l'étude de dossier, un remboursement sera effectué, à compter de 2 vœux émis minimum :

Nombre de vœux auxquels le candidat s'est inscrit	Remboursement
1 Formation (un dossier et un oral)	0 €
2 Formations (un dossier et 2 oraux)	60 €
3 Formations (un dossier et 3 oraux)	160 €
4 Formations (un dossier et 4 oraux)	260 €